



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 1<sup>er</sup> décembre 2014, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2014.
3. Demande d'exclusion de la zone agricole entre la rue Grenier Est et la rivière Noire.
4. Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2015.
5. Compte-rendu du maire sur le budget 2015 de la MRC de l'Érable.
6. Date pour l'adoption du budget 2015 de la municipalité.
7. Taux d'intérêt pour la facturation 2015.
8. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015.
9. Projet d'implantation d'une tour de radiocommunication par Vidéotron.
10. Recommandation à la CPTAQ pour une demande d'autorisation par Vidéotron.
11. Salaire 2015 des employés municipaux.
12. Nomination d'un représentant, nommé par la municipalité, sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.
13. Résultat demande de soumissions pour la vente des pneus d'été de la camionnette.
14. Offre de service de Promutuel pour la protection en cas de tremblement de terre et inondation.
15. Offre de PG Solutions pour ajouter le module Gestion de la paie.
16. SOS Parc linéaire des Bois-Francis.
17. Période de questions de l'assistance.
18. Système d'éclairage solaire pour le panneau de la promotion du développement domiciliaire de la route 116.
19. Résultat appel d'offres pour le contrat d'assurance collective.
20. Offre de service de PG Solutions pour les copies de sécurité.
21. Versement d'une aide financière de 2 000 \$ à la Coop de Solidarité.
22. Dépôt du registre public des déclarations 2014.
23. Affiche pour le service de garde municipal en milieu scolaire.
24. Nomination d'un répondant pour la municipalité au Réseau Biblio.
25. Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2014.
26. Renouvellement convention de service par CPU Service inc. pour le soutien technique informatique à la bibliothèque.
27. Approbation travaux de voirie dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier. (8 000 \$)
28. Contrat social avec le club Fadoq de Laurierville.
29. Modification du budget 2014 de l'OMH de Laurierville.
30. Participation financière à Partenaires 12-18 pour 2015.
31. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
32. Correspondance.
33. Approbation des comptes.
34. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2014.
35. Varia.(années de service)
36. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2014-269**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-270**

**Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2014.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 3 novembre 2014, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-271**

**Demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ, entre la rue Grenier Est et la rivière Noire.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin de faire exclure de la zone agricole les lots suivants : 344-1, 347, 348-P, 357-P, 361-P, 362-P, 382-P, 383-P, 384-P et 385-P, tous du cadastre de Somerset-Nord, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, le tout représentant une superficie d'environ 55 379 mètres carrés, afin que les propriétés situées dans le secteur visé, aient la possibilité d'agrandir leur terrain pour atteindre la superficie minimum requise par le règlement de lotissement de la municipalité, soit 1 500 mètres carrés, et ainsi obtenir l'espace adéquate pour l'installation d'un système septique;

**Attendu** que le potentiel des sols visés par la demande d'exclusion est de classe 4;

**Attendu** la proximité des résidences, la présence de la rivière Noire et du fait que le principal propriétaire, M. Bernard Samson, n'exploite plus sa ferme, et que son terrain pousse en friche, l'exploitation agricole est peu souhaitable pour le secteur;

**Attendu** qu'une décision favorable de la CPTAQ à la demande d'exclusion n'aurait aucun effet sur les activités agricoles existantes;

**Attendu** que l'établissement agricole le plus proche est situé à environ 325 mètres du secteur visé, la présente demande n'occasionne pas de contraintes supplémentaires face aux distances séparatrices;

**Attendu** que la demande vise un ajustement technique de la zone agricole, afin que chaque propriété puisse tendre vers la superficie minimum de 1 500 mètres carrés, pour des raisons environnementales, la disponibilité de d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, ne s'applique pas;

**Attendu** la présence de plusieurs résidences dans le secteur, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles seront mieux desservis avec une approbation de la demande d'exclusion, avec comme barrière naturelle la rivière Noire;

**Attendu** que la demande n'a pas de conséquence pour la ressource sol, et vis à protéger la ressource eau;

**Attendu** que la superficie résiduelle, suite à l'exclusion, demeure intéressante pour la pratique de l'agriculture et de l'acériculture;

**Attendu** qu'advenant une approbation du projet et une ordonnance d'exclusion par la CPTAQ, la municipalité de Laurierville s'engage à modifier son plan d'urbanisme et sa réglementation de zonage afin de tenir compte de la décision;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité s'adresse à la CPTAQ, afin de faire exclure de la zone agricole les lots ou parties de lots suivants : 344-1, 347, 348-P, 357-P, 361-P, 362-P, 382-P, 383-P, 384-P et 385-P du cadastre de Somerset-Nord, le tout représentant une superficie d'environ 55 379 mètres carrés, dans le secteur de la rue Grenier Est, afin de régulariser la situation de 14 résidences, 2 commerces et 1 industrie.

#### **Adoptée**

#### **Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes pour 2015.**

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe spéciale pour la dette, et les compensations pour le service d'aqueduc, la cueillette et le traitement des déchets et des matières récupérables, et pour l'égout sanitaire pour l'année 2015.

#### **Compte-rendu du maire sur le budget 2015 de la MRC de l'Érable.**

Le maire, M. Marc Simoneau, donne un bref compte-rendu verbal de la réunion de novembre de la MRC de l'Érable, au cours de laquelle le budget 2015 de la MRC a été adopté. M. Simoneau mentionne que la quote-part de la municipalité de Laurierville a augmenté de 8,5 %, représentant un montant de 18 029.34 \$ par rapport à l'année 2014, soit de 212 793.43 \$ à 230,822.77\$. Les principales augmentations se situent à l'administration pour 3 219 \$, à l'évaluation pour 8 613 \$, au transport avec 10 941 \$, afin d'inclure le service d'ingénierie, et à la télécommunication pour un montant de 3 130 \$, pour la téléphonie IP. Au niveau de l'aménagement, il y a une diminution de la quote-part de 10 269 \$, représentant le montant pour la refonte des règlements d'urbanisme payé sur 2 ans, soit en 2013 et 2014.

#### **Résolution : 2014-272**

##### **Date pour étude et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement que la date du 22 décembre 2014, soit retenue pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2015, et de l'adoption, s'il y a lieu, du budget 2015, ainsi que du programme des dépenses en immobilisations pour 2015, 2016 et 2017.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-273**

##### **Taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2015.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le taux d'intérêt pour les comptes en retard dus à la municipalité, soit maintenu à 10% pour l'année 2015.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-274**

##### **Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015.**

**Considérant** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront à 20h00 le lundi ou le mardi lorsque le lundi est un congé férié :

12 janvier	2 février	2 mars
7 avril (mardi)	4 mai	1er juin
6 juillet	3 août	8 septembre (mardi)
5 octobre	2 novembre	7 décembre

**Qu'un avis public** du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-275**

##### **Projet d'implantation d'une tour de radiocommunication par Vidéotron.**

**Attendu** que Vidéotron projette l'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Laurierville;

**Attendu** que la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « Avis de notification »;

**Attendu** que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité est requis;

**Attendu** que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

**Attendu** que le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot numéro 226 du cadastre de Somerset-Nord, division d'enregistrement à Arthabaska, propriété de M. Michel Roussin.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à Vidéotron.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-276**

##### **Recommandation à la CPTAQ pour une demande d'autorisation par Vidéotron.**

**Considérant** que Vidéotron doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunication de type haubanée, d'une hauteur hors sol de 95 mètres, localisée au 689 rang 6 Est, sur le lot numéro 226 du cadastre de Somerset-Nord, division d'enregistrement d'Arthabaska;

**Considérant** qu'une entente a été conclue entre Vidéotron et le propriétaire du lot numéro 226, M. Michel Roussin, pour l'implantation de ladite tour;

**Considérant** que l'implantation de structures de télécommunications sont soumises aux lois du Parlement du Canada, et que par conséquent, la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

**Considérant** que le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications, en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité, et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes;

**Considérant** que le projet d'implantation de la tour est conforme au Code de sécurité 6 de Santé Canada;

**Considérant** que la municipalité doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur la superficie de 10 821.8 mètres carrés requis pour l'implantation de la tour haubanée est de classe 3 et 4.
- b) La superficie de 12 297.9 mètres carrés est présentement en milieu boisé.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles sont faibles comparativement aux bénéfices du service de téléphonie cellulaire pour les nombreux usagers.
- d) Le projet n'ajoutera pas de contraintes en matière d'environnement ou autres, pour les établissements de production animale.
- e) Le projet ne peut se réaliser dans la zone blanche de la municipalité, attendu la proximité des résidences ou des futures résidences. De plus, la zone blanche est située trop loin du rayon de recherche défini par Vidéotron, lequel est situé entièrement en zone agricole.
- f) La demande ne changera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.
- g) En tenant compte des avantages liés au projet, comme indiqué au point « c », la ressource sol est peu affectée. Quant à la ressource eau, elle n'est pas affectée.
- h) Outre la perte de quelques érables, la superficie de la propriété pour y pratiquer l'agriculture demeure la même.
- i) L'implantation d'une tour de télécommunication sur le lot numéro 226 est conforme au règlement de zonage de la municipalité.
- j) La tour de télécommunication n'est pas considérée immeuble protégé au sens du RCI de la MRC de l'Érable.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de Vidéotron, pour l'implantation d'une tour de télécommunication de type haubanée, sur le lot numéro 226, propriété de M. Michel Roussin.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-277**

**Salaire 2015 des employés municipaux.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le salaire annuel du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soit augmenté de 2,2% pour l'année 2015.

**Que** le tarif horaire des employés réguliers et occasionnels de la municipalité, soit augmenté de 2,2% pour l'année 2015, sauf pour M. Christian Labrie, dont le tarif horaire est augmenté de 0.50 \$, au lieu de 2,2%, afin de régulariser sa situation après 1 an de service.

**Que** la compensation mensuelle pour les frais de déplacement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2015, demeure au même montant qu'en 2014.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-278**

**Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que le mandat de Mme Marie-Thérèse Gervais, à titre de représentante de la municipalité de Laurierville sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville se termine le 5 décembre 2014, et que cette dernière ne désire pas entreprendre un nouveau mandat de 3 ans;

**Attendu** que M. Claude Poulin accepte de représenter la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil nomme M. Claude Poulin pour représenter la municipalité de Laurierville sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville, pour un mandat de 3 ans, soit du 5 décembre 2014 au 5 décembre 2017.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-279**

**Résultat de la demande de soumissions pour la vente des pneus d'été de la camionnette.**

**Attendu** que la municipalité n'a pas reçu de soumission pour les pneus d'été de la camionnette;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de reprendre la demande de soumissions au printemps 2015.

**Que** si le directeur général reçoit une offre minimum de 500.00 \$ pour les 4 pneus, d'ici la reprise de la demande de soumission, ce dernier est autorisé à accepter l'offre.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-280**

**Offre de service de Promutuel pour la protection en cas de tremblement de terre et inondation.**

**Attendu** que la tarification soumise par Promutuel pour l'ensemble des propriétés de la municipalité en cas de tremblement de terre est de 887 \$, taxes non incluses, avec une franchise minimale de 3% de la valeur assurée ou 100 000 \$;

**Attendu** que la tarification soumise par Promutuel pour l'ensemble des propriétés de la municipalité en cas d'inondation est de 228 \$, taxes non incluses, avec une franchise minimale de 25 000 \$;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos d'ajouter ces protections à son contrat d'assurances générales, attendu la franchise minimum demandée et que les risques de tremblement de terre et d'inondation sont historiquement minimes dans la municipalité.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-281**

##### **Offre de PG Solutions pour ajouter le module Gestion de la paie.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de PG Solutions pour l'ajout des modules suivants avec le projet « Accèscité finances » :

- Gestion de la paie
- Télétransmission paie
- Engagements financiers
- Télétransmission-taxation (SIPC et retraits directs)
- Télétransmission-Comptabilité
- Gestion des hydromètres
- Gestion de la dette
- Gestion des immobilisations

**Que** le coût pour l'ajout de ces modules, leurs activations et la gestion de projet, est de 2 450.00, taxes non incluses.

**Que** le coût annuel pour l'entretien et le soutien annuel des modules susmentionnés est de 450.00 \$, taxes non incluses.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-282**

##### **SOS Parc linéaire des Bois-Francs/Route verte.**

**Attendu** que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier, l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte;

**Attendu** que l'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francs et sa pérennité;

**Attendu** que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francs;

**Attendu** que l'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régional, puisque selon l'étude réalisée en 2010, « État de la pratique du vélo au Québec », par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le Parc linéaire des Bois-Francs et les pistes cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000 \$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres;

**Attendu** que depuis 2008 le Parc linéaire des Bois-Francs, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a investi près de 1,4 million en réfection et améliorations de ses structures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec;

**Attendu** que le Parc linéaire des Bois-Francs, un tronçon majeur des 5 358 km de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil demande au ministre des Affaires municipales et de



l'Occupation du territoire (MAMOT) de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Claude Poulin au sujet de la possibilité de faire installer la fibre optique dans le milieu rural de la municipalité pour les services de télé, internet et téléphonie, attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes étudie cette possibilité pour son territoire.

Le maire, M. Marc Simoneau, a discuté avec le maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes concernant ce projet, et attendu les coûts, soient environ 15 000 \$ du kilomètre, le conseil municipal ne prévoit pas réaliser ce type de projet.

#### **Résolution : 2014-283**

##### **Système d'éclairage solaire pour le panneau de promotion du développement domiciliaire de la route 116.**

**Attendu** que 2 panneaux de 8 pieds X 8 pieds, pour annoncer le développement domiciliaire de la rue des Jonquilles, de l'avenue des Iris et de la rue du Boisé, ont été installés récemment, soient un en bordure de la route 116, dans le secteur de l'avenue Labrie, et un autre en bordure de l'avenue Provencher à la hauteur de la rue des Jonquilles;

**Attendu** que ce conseil juge opportun d'installer un système d'éclairage solaire pour le panneau en bordure de la route 116;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à effectuer l'achat d'un système d'éclairage solaire, pour le panneau promotionnel du développement résidentiel aménagé en bordure de la route 116.

**Que** le coût du système d'éclairage solaire et de son installation est d'environ 1 800.00 \$, taxes incluses.

**Que** l'achat du système d'éclairage solaire est ajouté au projet « Promotion de la municipalité de Laurierville », présenté par le Comité de développement économique de Laurierville dans le cadre du Pacte rural 2017-2014.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-284**

##### **Résultat de l'appel d'offres pour le contrat d'assurance collective.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville offre à son personnel, une assurance-collective, et que suite à un appel d'offres réalisé par la municipalité de Wickham au nom des municipalités participantes, c'est la compagnie d'assurance « Croix-Bleue » qui a proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

**Attendu** la recommandation de M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, de renouveler l'adhésion au Fonds régional des municipalités participantes au collectif d'assurance du Centre du Québec, moyennant une réduction globale des primes de 14 % pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 décembre 2015;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance-

collective avec la compagnie « Croix-Bleue », pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 décembre 2015, selon les taux ci-après :

<b>Garanties</b>	<b>Taux actuels</b>	<b>Nouveaux taux</b>
Assurance vie de base (taux par 1 000 \$)	0.375 \$	0.386 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle/ Taux par 1 000 \$ d'assurance	0.05 \$	0.038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.60 \$	3.94 \$
Assurance salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0.858 \$	0.811 \$
Assurance salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2.367 \$	2.336 \$
Assurance frais médicaux :		
- Individuelle	91.42 \$	76.22 \$
- Couple	181.42 \$	151.26 \$
- Monoparentale	162.68 \$	135.64 \$
- Familiale	261.02 \$	217.63 \$
Assurance soins dentaires :		
- Individuelle	26.48 \$	20.21 \$
- Couple	52.94 \$	40.41 \$
- Monoparentale	38.79 \$	29.60 \$
- Familiale	61.74 \$	47.12 \$

**Adoptée**

**Résolution : 2014-285**

**Offre de service de PG Solutions pour les copies de sécurité.**

**Attendu** que PG Solutions offre un service de surveillance des copies de sécurité pour un montant de 395 \$ par année, taxes non incluses;

**Après délibérations**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil refuse l'offre de service de PG Solutions pour le service de surveillance des copies de sécurité.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-286**

**Versement d'une aide financière à la Coop de Solidarité.**

**Attendu** qu'en vertu de la résolution numéro 2013-252, adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2013, la municipalité s'est engagée à verser un montant de 2 000 \$ par année, pendant 5 ans, à la Coop Solidarité de Laurierville, à la condition que les opérations d'un poste d'essence démarrent au cours de l'année 2014;

**Attendu** que le poste d'essence est opérationnel depuis le 15 septembre 2014;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Coop Solidarité de Laurierville pour l'année 2014.

**Adoptée**

**Dépôt du registre public des déclarations pour la période du 2 décembre 2013 au 1er décembre 2014.**

Comme prévu à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier dépose le registre public des déclarations à la séance du mois de décembre. Ce registre contient les déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre de conseil de la municipalité, et qui n'est pas de nature purement privée, lorsque sa valeur excède 200 \$. La déclaration doit contenir une description

adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Pour la période du 2 décembre 2013 au 1er décembre 2014, le registre ne contient aucune déclaration.

**Résolution : 2014-287**

**Affiche pour le service de garde municipal en milieu scolaire.**

**Attendu** que la municipalité offre un service de garde en milieu scolaire depuis août 2012;

**Attendu** que le service de garde municipal se déroule dans les locaux de l'École Ste-Julie;

**Attendu** qu'il serait opportun d'installer une affiche sur la façade de l'École Ste-Julie pour promouvoir le service de garde municipal;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à demander à l'Imprimerie Fillion enr., de préparer une affiche pour le service de garde municipal en milieu scolaire.

**Que** l'affiche d'environ 3 pieds X 5 pieds sera installée en façade de l'École Ste-Julie, près de l'enseigne de la bibliothèque municipale.

**Que** le coût de l'affiche est d'environ 150.00 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-288**

**Nomination d'un répondant pour la municipalité au CRSBP Mauricie-Bois-Francis.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que M. Daniel Fortin, soit la personne déléguée, à titre de répondant, pour représenter la municipalité de Laurierville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour l'année 2015.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-289**

**Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2015.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que Mme Aline Desrochers soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Laurierville, pour l'année 2015.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-290**

**Renouvellement convention de service avec CPU Service inc..**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil renouvelle la convention de service avec CPU Service inc., pour le soutien technique informatique des équipements situés à la bibliothèque municipale, membre du Réseau BIBLIO CQLM;

**Que** la tarification annuelle pour les 2 postes de travail de la bibliothèque est de 245.00 \$ par poste, pour un total de 490.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer la convention de service à intervenir avec CPU Service inc., pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-291**

**Approbation travaux de voirie dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 8 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-292**

**Contrat social avec le club Fadoq de Laurierville.**

**Attendu** que nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate aux aînés(es);

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil s'engage à :

- 1) Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des aînés, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour les aînés.
- 2) Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions.
- 3) Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.
- 4) Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-293**

**Modification du budget 2014 de l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2014 de l'OMH de Laurierville;

**Attendu** que les modifications se situent au niveau des dépenses, soient un ajustement des salaires, un ajout pour la formation, un ajustement des frais de vérification et un ajustement de frais pour le centre de service, pour un total de 1 394 \$

**Attendu** que suite aux modifications, le déficit révisé pour 2014 est de 52 709\$ au lieu de 51 315 \$;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la modification au budget 2014 de l'OMH de Laurierville, ayant pour effet d'augmenter le déficit de 1 394 \$.

**Que** la participation financière de la municipalité au déficit de l'OMH de Laurierville, est de 10%, représentant un montant de 5 271 \$, au lieu de 5 132\$, pour une augmentation de 139 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-294**

**Contribution financière 2015 à Partenaires 12-18.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser la cotisation demandée pour l'année 2015 par Partenaires 12-18/Érable, dont les services s'adressent aux adolescents(es) de 12 à 18 ans de la municipalité de Laurierville et aux municipalités rurales de la MRC de l'Érable.

**Que** la cotisation 2015 est de 1.85 \$ par habitant, représentant un montant de 2 651.05 \$, soit 134.55 \$ de plus que le montant versé en 2014 (2 516.50 \$).

**Adoptée**

**Résolution : 2014-295**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 1 000 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Demande d'une aide financière du Marathon de l'Espoir, lequel se déroulera le 13 décembre prochain à Plessisville.

Il est résolu de ne pas verser d'aide financière.

- Lettre de M. Patrick Houle, chef des centres de services du Centre-du-Québec, du Ministère des Transports, accusant réception de la demande de la municipalité, à l'effet de paver l'accotement de la route 116, entre la route de la Station et le village de Laurierville.
- Lettre de Xérox Canada ltée, concernant le renouvellement du contrat de service pour le photocopieur pour l'année 2015, dont le coût pour les copies en noir et blanc augmente de 0.01 \$ à 0.011 \$, et les copies en couleur de 0.085 à 0.0935 \$.
- Dépôt par le directeur général du profil financier 2014 de la municipalité de Laurierville, préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Un extrait du profil financier sera publié dans le journal Le Poliquin du mois de décembre.
- Réception du rapport d'activité 2013-2104 de la Fédération québécois des municipalités.
- Réception de la Société d'habitation du Québec, de l'approbation des états financiers de l'OMH de Laurierville pour l'année 2013. Le déficit pour l'année 2013 est établi à 71 413 \$, dont 10% est à la charge de la municipalité, représentant un montant de 7 141 \$.

- Réception du Plan de communication 2014-2016, pour le prochain plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), dont les objectifs sont les suivants :
  - Meilleure performance environnementale au meilleur coût possible et conformité réglementaire.
  - Préparer les citoyens à l'implantation d'une collecte de bac brun;
  - Traiter les enjeux consensuels : réduire l'enfouissement, encourager la récupération, promouvoir l'herbicyclage, publiciser les services de collecte des encombrants et les points de dépôts de résidus dangereux;
  - Soutenir la rédaction du plan de gestion des matières résiduelles en encourageant les acteurs concernés à participer aux consultations publiques au sujet du PGMR.
- Lettre de remerciements de la Table de concertation pour les personnes âgées de l'Érable, pour le don de 50.00 \$ que la municipalité a versé dans le cadre de la journée internationale des aînés le 3 octobre dernier.
- Réception du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, de la Commission scolaire des Bois-Francs.
- Communiqué d'Impact Emploi de l'Érable annonçant la visite de la MRC de l'Érable les 5 et 6 décembre prochain. Le tour guidé s'adresse aux personnes qui ont envie de découvrir la MRC de l'Érable dans le but de s'y établir, et ce, peu importe leur âge.

#### Liste des comptes

Hydro-Québec : Déplacement ligne aérienne pour poste à essence.	2 745.57
Croix Bleue Médavie : Assurance-salaire employés décembre 2014	1 617.01
Féd. Caisses Desjardins Sonic : Essence du 06/10 au 11/11/2014	378.54
Mélisa Samson : Achat pour la garderie en novembre 2014	209.85
Postes Canada : Envoi du Poliquin de nov. 2014	96.29
Receveur Général du Canada : Remises pour novembre.	2 593.59
Ministre des Finances du Québec : Remises pour novembre.	6 577.21
RREMQ : Régime-retraite employés novembre 2014 (estimé)	1 123.00
Employés : Salaire pour décembre (estimé).	13 000.00
Financière Banque Nationale Inc. : Intérêts emprunt au 15 déc. 2014	4 299.38
Ville de Plessisville : Deux (2) jugements de cour municipale	724.91
Me Sylvain Beauregard : Étude dossier avocat cour municipale	28.74
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-salaire déc. 2014	126.14
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. loyer déc..	47.71
OMH de Laurierville : Ajustement déficit 2014.	129.00
Danielle Bergeron : Vins souper des Fêtes (5 déc.)	351.23
Petite caisse Laurierville : Frais représentation élus et dir. et timbres	175.90
Hydro-Québec : Service garage du 30/09 au 21/11/2014	1 034.49
Hydro-Québec : Service eau rg Scott du 30/09 au 21/11/2014	116.52
Hydro-Québec : Service croix rg Scott du 30/09 et 21/11/2014	85.44
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal du 27 sept. au 20 nov..	623.46
Hydro-Québec : Service syst. sept. commun du 27 sept. au 20 nov..	77.98
Hydro-Québec : Service caserne du 27 sept. au 20 nov..	793.86
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 27 sept. au 20 nov..	217.96
Hydro-Québec : Service système de pompage du 25 sept. au 14 nov..	849.13
Distribution Manzak : Matériels édifice municipal	83.76
Gilles Bissonnette : Nettoyage plantes d'automne	275.40
Biblio Réseau CRSBP : Matériels bibliothèque	18.98
Laurentide re/sources Inc. : Collecte Normand Maurice	57.79

Imprimerie Fillion : Noms sur affiche coroplast pour aide maison neuve	39.09
Biolab : Analyses d'eau en nov. 2014	138.55
Marius Marcoux & Fils inc : Entretien une lumière de rue	131.19
Signalisation Lévis Inc. : 10 poteaux de signalisation	367.35
Fortin Sécurité Médic : Premiers soins au garage	20.12
Soudure Marcoux : Réparation camion	91.41
Claude Joyal Inc. : Pièce pour tracteur Puma	43.64
Garage Marc Labrie : pièces pour camionnette Ford	1 123.31
Motoparts : Pièces camion déneigement	69.87
Larochelle Equipement : Pièce camion déneigement	603.90
Machinerie Mailhot : Siège pour tracteur gazon	163.26
Charest International : Pièce camion déneigement	62.75
Robitaille Equipement : Pièce camion déneigement	2 515.65
Christian Bergeron : Déneigement cour édifice municipal, caserne et Station de pompage (1 <sup>er</sup> vers.)	1,609.65
Protecto-Sol : Nettoyage fosse commune (vidange)	1 954.57
Pavage Lagacé & Frères : Transport et malaxage abrasifs	12 804.77
Pavage Lagacé & Frères : Réparation camion déneigement.	915.06
E.M.P. : Location niveleuse sans chauffeur	764.58
Gilbert Labrie : Achat scie à chaîne et réparations diverses.	1 110.85
Ferme Stéluka : Location trailer pour feuilles	244.33
Ferme Mercier : Location tracteur et épandeur pour feuilles	781.83
Yvon Mercier : Changer ponceau rang 6, chargé feuilles et égout pluvial rue du Boisé	1 400.00
Roger Simoneau : Location chargeuse pour branches	150.00
Auger BC Sécurité Inc. : Inspection et batteries panneau urgence	606.50
SCA des Appalaches : Diesel, huile à chauffage et divers.	4 929.59
Réjean Gingras : Chargeur pour piles.	27.35
Xérox Canada : Service pour novembre.	125.75
Gestion ACJ et Fils inc. : Fourniture matériel granulaire hiver.	5 900.40
Fonds d'information sur le territoire : Mutations de novembre.	8.00
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour novembre.	1 012.13
Bell Canada : Service pour décembre.	663.20
Bell Mobilité : Service pour décembre.	38.88
ORAPÉ : Service pour novembre.	259.73
Gaudreau Environnement inc. : Service pour novembre.	8 952.94

#### **Résolution : 2014-296**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

##### **États des revenus et dépenses au 30 novembre 2014.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 novembre 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 315 533,11 \$, et des déboursés au montant de 1 223 927.85 \$, laissant un solde en caisse de 184 108.68 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2014, les revenus et dépenses au 30 novembre 2013.

**Varia.**

**Résolution : 2014-297**

**Années de service.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que pour souligner les 25 et 35 ans de service d'un(e) employé(e) de la municipalité, un cadeau d'une valeur de 250.00 \$ soit remis lors du souper annuel des Fêtes de la municipalité, lequel vise à remercier les employés et bénévoles œuvrant sur les divers comités liés à la municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-298**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**